



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2023-168-1 et R-2023-187

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2023 à 18 h 20:

Règlement R-2023-168-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2022-168 sur l'occupation du domaine public** », et

Règlement R-2023-187 intitulé « **Règlement sur les taxes pour l'exercice financier 2024** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 20 décembre 2023.

NANCY GAGNON, greffière adjointe